

# CONSIGNES SANITAIRES pour skier en toute sécurité selon les zones d'alerte

## Les consignes de base

Mise à jour : 21 décembre 2020



Si vous avez des symptômes, restez à la maison.



### PALIER 3 - MODÉRÉ

### PALIER 4 - ALERTE MAXIMALE

Déplacements interrégions

**Non-recommandé. Les visiteurs doivent conserver les consignes de leur région d'origine dans leurs déplacements.**

**Non-recommandé. Les visiteurs sont invités à se limiter à la pratique de l'activité sur les lieux.**

Chalet de ski et Cafétéria

**L'accès au chalet sera limité en fonction de sa superficie. Services de restauration ouverts selon les mesures du secteur. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur (10 ans et +)<sup>1</sup> Désinfection fréquente des lieux.**

**Utilisation du chalet comme refuge pour se réchauffer avec période d'utilisation restreinte. Accès aux installations sanitaires.**

Services (Boutique, Locations, Casiers)

**Accès limité pour permettre la distanciation de 2 mètres. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur. (10 ans et +)<sup>2</sup> Les équipements sont désinfectés après chaque utilisation.**

**Boutique de location et atelier de réparation ouverts. Boutiques fermées.\* Casiers fermés.**

Remontées mécaniques

**Utilisation de la remontée par les usagers d'un même ménage est privilégiée. Gardez une distance de 2m dans la file d'attente. Le port du couvre-visage est obligatoire. (3 ans et +)<sup>3</sup> Pas de limite de capacité d'utilisation.**

**Personnes d'un même ménage = capacité régulière  
Pour les personnes seules:  
Chaises doubles, triples et arbalètes : 1 seul occupant  
Chaises quadruples : capacité = 2 personnes assises à chaque extrémité  
Chaises 6 places : capacité = 3 (2 personnes assises à chaque extrémité + 1 personne au centre)  
Télécabines : capacité = 2 personnes assises à chaque extrémité  
Remontées de surface : Distanciation physique de 2 mètres**

École de ski

**Le port du couvre-visage de type cache-cou pour tous les skieurs de 3 ans et + est obligatoire. Formation de petits groupes stables à privilégier.**

**Le port du couvre-visage de type cache-cou pour tous les skieurs de 3 ans et + est obligatoire. Leçons privées et de groupe jusqu'à 8 personnes permises, sous condition de respecter la distanciation physique de 2m.**

Fédérations, Clubs de compétition et Sports-Études

**Ref. Plan de Ski Québec Alpin et fédérations sportives.**

**Entraînement permis avec un maximum de 8 personnes par groupe, en plus d'un responsable. Aucune compétition sportive.**

<sup>1</sup> Prévoir un second couvre-visage lorsque vous entrez dans le chalet

<sup>2</sup> <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

<sup>3</sup> Il peut s'agir d'un cache-cou, cache-col, cagoule ou autres vêtements bien ajusté couvrant le nez et la bouche. Ce vêtement doit être constitué d'au moins 2 couches de tissu à mailles serrées et être suffisamment grand pour couvrir complètement la bouche et le nez.

\* Pour la période du 25 décembre au 10 janvier 2021.